



## Conseil d'établissement n°1

Mardi 27 novembre 2018 – 18h00-21h20

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

### Droit de vote :

- Les 2 membres de l'administration : la DAF et la secrétaire administrative (de droit)
- Les 3 représentants des parents d'élève élus ou leurs suppléants
- Les 3 représentants des personnels enseignants ou éducatifs élus ou leurs suppléants
- 1 représentants technique ou administratif ou son suppléant
- 1 chef du poste diplomatique ou l'un de ses représentants
- 1 voix pour le représentant des délégués du secondaire ou son suppléant
- 1 voix pour le chef d'établissement en cas de litige (6 voix à 6)

### Voix consultative

- La consule (excusé)

### Invités :

La conseillère principale d'éducation en formation : madame Goupil

La présidente ou un membre du comité de gestion : madame Y.Popova

### Excusés :

- le poste ou l'un de ses représentant (invitation tardive)
- Madame Dimitrova (représentante des enseignants ou personnel de l'éducation) et sa suppléante (Galina Hristova) et suppléante Victoria Moneva-Popova

### Présents : 10 votants et le chef d'établissement

#### **1. Mise en place du conseil d'établissement**

**NB : Vote protocolaire validant la lecture du CR du conseil d'établissement du 4 juillet 2018. Les représentants ont exprimé leur désaccord sur les engagements à suivre pour la fin d'année scolaire qui n'ont pas été tenus.**

Votes : 10 votes sur 10 validant la lecture

#### **a. Le rôle du conseil d'établissement**

Lecture des prérogatives du conseil (document dans le compte-rendu). Les sujets, les points qui constituent le conseil d'établissement seront abordés sur les 3 conseils annuels et les avis émis par le conseil d'école seront portés à l'approbation du conseil d'établissement.

#### **b. Les élections**

##### Représentants des parents d'élèves :

Elections ont été organisées pour désigner les représentants des parents d'élèves. Le scrutin s'est tenu le 17 octobre. Les familles pouvaient voter par correspondance. Toutes les informations, explications sur les conseils et le mode de scrutin ont été fournis par email.

Cette année, 2 liste ont été déposée. Elle comportait 6 noms chacune pour 3 sièges.

Les 3 premiers colistiers ont donc été élus titulaires, les 3 suivants suppléants. Les noms de ces parents élus sont affichés dans l'entrée de chacun des bâtiments.



Titulaires : TODOROVA Diana ; KALCHEVA Hristina ; SLAMA-TONCEVA Inna,

Suppléants : NIKOLOVA Konstantina ; GESTOVA Bilyana ; PROD'HOM Iskra

Par un manque de précision concernant les noms des titulaires et des suppléants retenus, le chef d'établissement a autorisé aux représentants des 2 listes de choisir leurs titulaires et leurs suppléants. C'est donc un accord de principe accepté par toutes les parties engagées dans ce processus électoral. Tous les noms proposés émanaient bien sûr des listes initiales élues officiellement. Cette situation a été autorisée aussi pour les représentants élus au conseil d'école. Pour les prochaines élections, ce point sera précisé.

Sur 355 électeurs, 192 ont voté (54,1 % de participation ; taux très élevé pour ce type d'élection). Sur ces 192 votes, 4 suffrages n'ont pas été retenus. La première liste a obtenu 96 voix pour 88 pour la seconde. Le mode de scrutin choisi fonctionne au quotient électoral et au plus fort reste. Ainsi, la première liste a obtenu 2 sièges et 1 pour la seconde.

#### Représentants des personnels :

Les élections des représentants des personnels se sont tenues 5 jours plus tard. Avec le même principe (informations en interne et documents distribués et affichés).

Pour les personnels enseignants ou d'éducation une liste avait été déposée. Elle comportait 5 noms pour 3 sièges étaient offerts. Les 3 premiers colistiers ont donc été élus titulaires, les 2 suivants suppléants. Sur 37 votants inscrits, 29 ont voté et 28 ont été retenus, soit 75,7 % de participation.

Pour les personnels de service ou administratifs, 2 listes ont été déposées (1 titulaire et 1 suppléant). Sur 37 votants inscrits, 35 ont votés, soit 94,6 % de participation. 34 votes ont été retenus. Avec 19 votes pour la 1<sup>re</sup> liste contre 14 pour la 2<sup>nd</sup>e. C'est la première liste qui l'emporte.

Les noms de ces personnels élus sont affichés dans les salles des professeurs de chacun des bâtiments.

#### Personnels enseignants ou éducation :

Titulaires : Dimitrova Galia ; Blainville Mélanie ; Plamenov-Popov Marin

Suppléante : Hristova Galina ; Moneva-Popova Victoria

#### Personnels de service ou administratifs :

Titulaire : Yuseva-Yordonova Diana

Suppléante : Atanasova-Krasteva Siana

### **c. Modalités de fonctionnement du conseil d'établissement**

Le quorum du conseil constitué sera déclaré atteint si le nombre des membres présents en début de séance est égal à la majorité des membres possédant un droit de vote en exercice. Si le quorum venait à ne pas être atteint, le conseil devrait être convoqué à une date ultérieure. Cette seconde réunion sera déclarée valide quelque-soit le nombre de membres présents.

Les propositions soumises au vote seront acceptées si elles recueillent plus de 50 % des votes exprimés. Le vote du chef d'établissement peut permettre de départager les propositions recevant exactement la moitié des votes exprimés.

### **d. Les différentes commissions : Présentation succincte du rôle et des attributions de chaque commission**

- Cellule formation continue (début du 1<sup>er</sup> trimestre 2019) : réflexion liée au besoin en relation avec les axes prioritaires du projet d'établissement

- Commission restauration scolaire : sur demande du conseil d'école, une commission sera proposée au second semestre. Le conseil d'établissement demande aussi cette mise en place. Une date sera proposée pour une commission en février 2019 (date proposée en janvier 2019)

**Vote : Commission en février 10 voix sur 10**

-Commission hygiène et sécurité : sur proposition du chef d'établissement, une commission aura lieu au second semestre (personnel et comité de gestion)

-Commission Ad Hoc pour le nouveau règlement intérieur : cette commission a été proposée à toute l'équipe pour rédiger un document approprié pour cette année scolaire. Ce document a été fourni à tous les représentants des parents d'élève et est voté ce jour ; Résultats :

## 2. Règlement intérieur

- Le règlement 2018 et les modifications/adaptations importantes apportées : document fourni et traduit avant le conseil à tous les membres.
- Validation par vote du nouveau règlement en conseil d'établissement. Vote à l'unanimité, soit 10 vote pour sur 10 votants.

## 3. Bilan de rentrée

### a. Les effectifs à la rentrée et actuels

	PS	MS	GS	Total maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élémentaire	Total primaire	6e	5e	4e	3e	Total collège	2e	1e	Te	Total lycée	Total établissement
2009-2010	10	8	10	28	8	11	3			22	50					0					50
2010-2011	11	16	17	44	12	10	4			26	70			1		1					71
2011-2012	12	15	18	45	18	10	9	4		41	86				1	1					87
2012-2013	17	14	18	49	18	18	11	9	5	61	110					0					110
2013-2014	14	18	18	50	18	18	18	11	4	69	119	8	2			10					129
2014-2015	15	20	21	56	21	20	18	16	6	81	137	6	5	2		13					150
2015-2016	14	19	22	55	22	19	17	18	12	88	143	6	6	6	2	20					163
2016-2017	18	20	22	60	22	23	21	16	16	98	158	14	6	5	6	31					189
2017-2018	22	19	21	62	23	22	22	18	17	102	164	13	13	6	7	39	5			5	208
2018-2019	20	23	23	66	23	20	19	19	13	94	160	17	9	9	9	44	8	6		14	218

Cette rentrée a été marquée par beaucoup de départ pour diverses raisons (présentations des raisons) et des arrivées tardives avec aussi la possibilité d'intégrer directement la GS. Des tests ont été mis en place et des familles ont été rappelées.

Les parents ont eu beaucoup de questionnement sur les raisons de ces départs massifs en fin d'année scolaire 2018-2019.

### b. Les personnels : les nouveaux personnels et leur fonction

L'organigramme sera fourni dans le compte-rendu. De nombreux personnels sont partis l'année passée pour diverses raisons : mutations, autres projets.... Avec notamment le départ de la DAF en décembre, remplacée par madame Meteva, la secrétaire administrative la dernière semaine de juin (qui était présente depuis 9 ans), le changement du directeur par un chef d'établissement, monsieur Chapeyron). Création de nouvelles fonctions : Assistants d'éducation, AVS-I, CPE. Une nouvelle infirmière diplômée (qui peut aussi pour prescrire des ordonnances), un factotum...

Une question a été posée par une représentante enseignante des personnels sur l'assurance. La DAF a répondu que les polices d'assurances ont été contractées. C'est une assurance de base. Madame Meteva s'est engagée à envoyer à tous les personnels les documents constituant le contrat.

### c. Les classes et leurs capacités et inscriptions



Les classes sont prévues pour accueillir au maximum 25 élèves. Les inscriptions en PS et MS sont ouvertes à l'année. Pour les GS, la limite est fixée à la fin de la première des 5 périodes qui découpent une année scolaire (septembre-octobre). Pour les autres niveaux, il faut soit justifier d'une attestation de scolarité d'une école française, soit passer des tests de niveau.

#### **d. Le calendrier scolaire 2018-2019**

Ce calendrier sera fourni aussi dans le compte-rendu. Il se trouve sur le site de l'établissement. Il respecte une logique 7 semaines d'école, 2 semaines de vacances avec 8 semaines pour la dernière période. Toutes les informations se trouvent dans le règlement intérieur.

#### **4. Fonctionnement, actions et projets**

##### **a. Evaluations :**

Modalités et fonctionnement ; bilans trimestriels et annuels

- Pour le cycle 4, nouvellement homologué par le support et l'aide de la Mission laïque française qui l'a aussi présentée, les évaluations se font en compétences. Pour le Diplôme National du Brevet (DNB), le contrôle continu en compétences comptera pour l'obtention de l'examen. Ces modalités sont en place pour les 3 premiers cycles, de la PS à la classe de 6°.

- Pour le lycée, c'est le CNED (Centre National d'Etudes à Distance) qui évalue et homologue nos classes. Ce sont actuellement des notes sur 20 qui sont utilisées.

##### **b. Suivi scolaire : Mise en place du logiciel PRONOTE en lien avec EDT : contenu et fonctionnement (communication avec les parents)**

- Afin d'administrer au mieux le volet éducatif et pédagogique de l'établissement, le nouveau logiciel PRONOTE, couplé à EDT, va permettre aux familles de suivre au quotidien la scolarité de leur enfant. Ce logiciel permettra de suivre les évaluations, les cours, l'emploi du temps, les devoirs, les absences de tous les élèves. Il est utilisé cette année à partir de la 6°, Livres continue au primaire pour la dernière année.

Les familles recevront sous peu un code pour y accéder. Son administration est complexe. Les enseignants l'utilisent et l'objectif actuel sera de permettre aux parents de l'utiliser avant le 7 décembre 2018, date de fin du premier trimestre. Ce nouveau dispositif demande du temps pour l'installer. Le chef remercie les familles d'être patientes sur ce point. Cela n'a cependant aucun impact sur la qualité de l'enseignement qui est proposé et vous pouvez solliciter les enseignants dès que vous le souhaitez pour faire un bilan intermédiaire. Les bilans trimestriels pour le premier trimestre auront lieu la semaine du 10 au 14 décembre 2018.

Les conseils de classe seront définis avec le calendrier suivant :

- lundi 10/12/18: 17h30 - 18h00: 6°  
- lundi 10/12/18: 18h00 - 18h30: 5°

- mardi 11/12/18: 17h30 - 18h00: 4°  
- mardi 11/12/18 18h00 - 18h30: 3°

- mercredi 12/12/18 : 17h30-18h00 : 1re S et L  
- mercredi 12/12/18 : 18h00 -18h30 : 2<sup>nd</sup>e

Les représentants des parents sont conviés pour assister et participer à ces conseils, selon le calendrier ci-dessus.

Ces conseils réuniront les enseignants concernés, la CPE, les représentants des parents d'élève, le délégué de classe et le chef d'établissement.

##### **c. Le projet d'établissement (2017-2020) et les actions pédagogiques pour 2018-2019**

Cette année, les équipes se sont réunies lors de conseils pédagogiques pour définir les axes prioritaires liés aux objectifs à atteindre en relation avec le projet d'établissement mis en place l'an passé pour une durée de 3 ans (2017-2020).

Les 4 axes prioritaires retenus sont :

- Améliorer le langage oral
- Développer la pratique de la langue écrite
- L'éducation aux médias (utilisation de l'internet, accès aux journaux, l'information...)
- Le sexisme, la discrimination, la prévention (drogues...)

Pour tous ces parcours, les équipes se sont et vont s'engager avec leurs élèves dans la mise en place de projets qui vont contribuer à atteindre les objectifs visés.

Tous ces parcours seront présentés lors du second conseil d'établissement.



#### d. Les parcours éducatifs

Les nouvelles instructions officielles ont redéfini les parcours éducatifs des élèves. Ces parcours sont aux nombres de 4 et vont suivre l'élève dans tout son parcours scolaire, de la PS à la classe de terminale. Ils vont constituer un dossier qui suivra tout la scolarité de l'élève, quelque-soit l'établissement français qu'il fréquentera.

- Le parcours citoyen
- Le PEAC : Parcours Education Artistique et Culturel
- Le parcours Santé
- Le parcours Avenir

Nous proposons aux familles de fournir une porte-vues de 200 vues pour insérer chaque parcours (1 feuille A4) par projet.

Selon le tarif, l'école achèterait les portes-vues. (Vote à l'unanimité).

#### e. Les aides à la difficulté : accompagnement en classe, AP, PPRE... et dispositifs particuliers : 6° (devoirs faits), 3° (entraînements DNB tous les mercredis), 2<sup>nd</sup> (dispositif mathématiques).

- Au lycée, 2 heures d'accompagnement sont mises en place et assurée par 2 enseignantes (projet scolaire, professionnel...)
- Dans le cadre des **Enseignements Complémentaires** (3 heures en 6° et 4 heures en Cycle 4) ; ce sont des **accompagnements personnalisés (AP)** selon les besoins. Les équipes du secondaire en conseil pédagogique ont défini les priorités par classe et mettent en place un dispositif dans leur discipline pour répondre aux besoins. Ces temps sont décidés par période et sont répartis dans plusieurs disciplines. Les EPI n'existent plus (Enseignements Pluri-Disciplinaires).
- Pour les 6°, à partir du second trimestre, un créneau de 16h25 à 17h20 sera mis en place, sous la responsabilité d'un assistant d'éducation (AED) pour les DEVOIRS FAITS. L'objectif est de permettre aux élèves d'effectuer le quasi voire la totalité de leurs devoirs écrits avant de rentrer à la maison. Ce dispositif s'avère très efficace dans l'organisation des élèves, dans leur suivi scolaire, dans leurs résultats. Il permet aussi une meilleure gestion du temps à la maison et respecte plus le rythme de l'élève.
- Pour les élèves de 5°, 1 heure hebdomadaire d'Aides Personnalisées a été mise en place dans l'EDT (Emploi Du Temps). Cet aménagement correspond à un besoin important pour cette classe pour développer différentes compétences, transversales, méthodologiques, orales afin de suivre le programme et d'acquérir les compétences visées.
- Pour les élèves de 3° : L'équipe enseignant (français, mathématiques et histoire-géographie) propose un dispositif mis en place depuis la rentrée pour les élèves de troisième. C'est un entraînement chaque semaine pour se préparer aux épreuves du DNB. Ce dispositif fonctionne très bien, les élèves participent. 2 heures y sont consacrées chaque mercredi de 15h30 à 17h20. 3
- Les élèves de seconde suivent cette année de nouveaux cours : Méthodes et Pratiques Scientifiques. Un dispositif est mis en place.
- Pour les élèves de première, S et L, les élèves doivent préparer un projet sous forme de TPE (Travaux Pratiques Encadrés). Ils sont suivis par le CNED et par l'équipe enseignante.
- Pour les élèves de Seconde ; suite à un bilan intermédiaire, le niveau en mathématiques pour le groupe nécessite un dispositif complémentaire. Nous mettons en place à partir de cette semaine 2 créneaux par semaine sur les heures d'études (Soutien) en accord avec l'enseignante de mathématiques et de physique. L'heure en journée devient obligatoire et celle en dernière heure ne l'est pas. Cependant, ce dispositif proposé est un atout supplémentaire et il est vivement recommandé.

#### f. Les parcours langues

- Une réflexion sera menée sur proposition du siège de la Mission laïque française pour améliorer la politique des langues dans l'établissement. L'étude comparée des langues devraient permettre une amélioration sur la maîtrise des compétences acquises dans chacune des langues, principalement entre le français et le Bulgare. Une réflexion sera menée aussi pour développer la maîtrise de langue anglaise. A ce titre, des échanges avec d'autres établissements seront étudiés.

#### g. L'ouverture de l'établissement comme centre de formation ; développement vers une institutionnalisation

Madame Chapeyron, enseignante du premier degré, prend en charge la coordination pour l'ouverture de l'école sur l'extérieur ; dans cette dynamique, l'établissement a déjà accueilli des professionnels en formation (3 puis 6 stagiaires de l'ESPE de Nice en primaire).

Nous souhaitons développer ces échanges avec plusieurs ESPE de France. Notre objectif est de devenir un établissement de référence pour la contribution à l'obtention du concours d'enseignant. Cela nous permet aussi pour nos équipes d'avoir des regards extérieurs, des échanges d'idées permettant d'améliorer la qualité de notre offre pédagogique. Nous allons essayer de trouver des ouvertures aussi pour le secondaire.



**e. Le conseil de vie secondaire : mise en place du CSV et le CESC (Conseil d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté) : sexualité, prévention aux drogues.**

Avec la CPE (Conseillère Principale d'Éducation) en poste et en formation, un Conseil de Vie Secondaire (au regard de notre configuration et de nos effectifs), un CVS a été mis en place. Ce conseil permet aux élèves, avec leurs délégués, d'exprimer leurs idées, leurs besoins, leurs projets... pour améliorer leur vie dans l'établissement. Les 2 premiers CVS ont été consacré essentiellement sur l'utilisation du foyer avec une organisation. Cela a permis aux élèves de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, et 4<sup>e</sup> d'accéder à ce foyer, de proposer des cours de danse pluri niveaux. Ils ont aussi pu élire le titulaire et le suppléant pour les différents conseils et commissions.

Le titulaire nommé est Yvan Dautais et sa suppléante Stella Nikolova.

Un CESC sera mis en place prochainement. Il intégrera pleinement les parcours éducatifs et permettra de réfléchir à des projets répondant aux problématiques des élèves du secondaire.

-PPRE : Projet Personnalisé de Réussite Educative : Ce dispositif intervient en cas de difficulté majeure ou les différents dispositifs en place par l'équipe ne permettent pas à l'élève d'acquérir les compétences nécessaires visées dans son niveau. C'est un contrat tripartite avec l'élève, la famille et l'école. Il est organisé et limité sur une durée de quelques semaines. Il engage les différentes parties sur des dispositifs qui seront évalués régulièrement. En fin de projet, il pourra être stoppé, poursuivi, modifier ou bien faire l'objet d'un nouveau projet plus adapté avec la nouvelle situation.

**f. Les délégués de classe et les délégués élus aux différents conseils**

Cette année, toutes les classes ont élu leur délégué pour participer à différents conseils ou commissions. Dans leur parcours citoyen, une campagne a été menée par plusieurs élèves avant les élections officielles avec leur professeur principal

6<sup>e</sup> : Simona Pavlova – Malena Markova

David Lorier – Manuel Beyleryan

5<sup>e</sup> : Matteo Radev – Andrea Grigovov

Alekzander Boland – Georgui Petrov

4<sup>e</sup> : Marina Nomikos – Andrii Kiriakov

Mariam Arakeylian – Milena Lahalle

3<sup>e</sup> : Katerina Kevshovska – Malena Minkova

Yvann Dautais – Lili Chapeyron

2<sup>nd</sup> : Alice Decamp – Boris Kiriakov

Stella Nikolova – Malamir Krastev

1<sup>er</sup> : Hugo Chapeyron – Stela Natcheva

Georg Natchev – Sofia Fileva

g-Mission secondaire pour l'EPS (Éducation Physiques et Sportive) avec un EEMCP2 (Conseiller Spécialisé) de Bucarest : Mr Vauloup

Les 10 et 11 décembre 2018, le conseiller en EPS va assurer une formation à l'EFIV auprès de notre enseignante, Marina Ilieva, nouvellement recrutée, pour l'aider à construire le projet scolaire EPS de l'année pour le secondaire, en conformité avec les instructions officielles de l'éducation nationale et les méthodes pédagogiques déployées dans les établissements français. C'est une chance pour notre établissement au bénéfice de nos élèves.

NB : Le chef d'établissement va solliciter à nouveau la ZESE, la partie mutualisation à laquelle l'EFIV a une participation financière, pour d'autres missions de formations au sein de notre établissement. Nous devons toujours être capable de remettre en question nos pratiques pour évoluer dans la pédagogie proposée.

**5. Les dispositifs en lien avec les examens à venir, les I.O et l'ouverture des classes de terminale**

**a. DNB blanc organisé les 10 et 11 décembre 2018 (Français, Histoire, mathématiques et sciences)**

3 épreuves ce type seront proposées pour cette année scolaire pour renforcer les compétences liées aux conditions d'examens.



Le 18 décembre 2018 à 17h30, l'attaché de coopération pour le français à Varna, monsieur Perrotel et le chef d'établissement, monsieur Chapeyron, vont proposer une cérémonie officielle des diplômes du DNB aux élèves. Les élèves les ayant obtenus dans un autre établissement peuvent les fournir.

Toutes les familles de élèves de seconde sont conviées à cette cérémonie pour vivre un vrai moment citoyen.

**b. Stage professionnel pour la classe de troisième (du 11 au 15 février 2019) : objectifs et organisation**

Peu de personne se sont proposées. Nous allons devoir faire des recherches sur Varna.

**c. Examens du DNB au Lycée Victor Hugo à Sofia (organisation technique sera présentée ultérieurement)**

L'organisation sera définie au second trimestre.

**d. Epreuves anticipées du baccalauréat en classe de première à Sofia (organisation technique sera présentée ultérieurement)**

Même principe que pour les épreuves du DNB.

**e. Baccalauréat 2021 : présentation – Réunion d'information sera organisée en fin du second trimestre (date fournie ultérieurement)**

Les inscriptions aux examens, DNB, Epreuves anticipées du baccalauréat doivent être effectuées avant la mi-décembre. Les familles concernées auront des documents à compléter et à signer. Ces documents seront remis sous peu aux élèves dans la pochette verte « correspondance ».

**6. Conseil d'administration du jeudi 29 novembre 2018 à 17h30 à l'EFIV**

. Election du nouveau bureau : jeudi 29 novembre 2018 à 17h30 dans les locaux du B1 (CR année scolaire 17-18, adoption du Rapport Financier Annuel 2017, Décharge poste et responsabilités des membres du CA à expiration de leur mandat, élections des membres du CA et détermination du mandat).

Suite aux élections, le chef d'établissement organisera rapidement une assemblée avec les nouveaux membres du comité de gestion et son/sa président(e) pour présenter le fonctionnement de l'établissement, l'organigramme, les attributions des différentes parties, les engagements à tenir, le devoir de réserve. Ce sera l'occasion aussi de définir la politique éducative, les perspectives et les enjeux à venir.

**7. Mission IEN et Mlf**

**a- Bilan mission Mlf et IEN et perspectives d'un mandat de gestion confié par le Conseil d'Administration à la Mlf (19 au 22 novembre 2018)**

Sur une demande écrite du comité de gestion en janvier 2018 auprès de l'opérateur de l'EFIV : la Mission laïque française, association reconnue d'intérêt public par l'état français, qui œuvre depuis la création de l'EFIV en 2009 et qui a largement contribué à permettre à l'établissement de devenir ce qu'il est aujourd'hui, la direction générale du siège avec monsieur Deberre, directeur général, monsieur Bur, directeur général adjoint et chef du service de la pédagogie et monsieur Hamdoun, directeur administratif et financier est venue en mission spéciale en vue de finaliser la mise en place d'un mandat de gestion.

Ce mandat de gestion permettrait à l'association de se décharger du suivi de gestion (éducatif et financier). Le CA demeurerait l'employeur, l'entité juridique en Bulgarie, générerait les contrats selon les prérogatives du chef d'établissement, sous l'autorité du siège à Paris. Ce dispositif permettrait à l'établissement d'évoluer avec plus de sérénité, sous contrôle d'un opérateur qui opère avec 109 établissements à travers le monde. L'EFIV pourra bénéficier de toutes les aides, les services, l'expertise et la mutualisation de moyens humains, techniques et financiers.

L'inspecteur de la ZESE (Zone Europe du Sud-Est) est venu faire un audit du primaire

L'audit financier s'est déroulé pendant 3 jours et il continue.

Une fois tous les éléments en main, avec un dossier complet fourni par le chef d'établissement sur le projet éducatif, les possibilités, les perspectives et les enjeux, la Mission laïque française pourra proposer un calendrier à l'association pour la mise en place contractuelle du dispositif.

**b- Mission Audit du second degré de la Mlf (du 4 au 6 novembre 2018) : contenus et objectifs.**

Du 4 au 6 décembre 2018, la chargée de mission au second degré, madame Charcosset, et la proviseure adjointe du lycée français à Dallas, madame Grosjean, se déplace à nouveau en mission spéciale pour faire un audit complet du secondaire. Elles vont analyser tout le projet éducatif et pédagogique, les outils, les projets, la conformité des instances, l'organisation technique....

Un bilan complet sera remis au siège de la Mlf en suivant.



#### **8-Equipements :**

La mise en place de vidéoprojecteur dans les classes de primaire est prévue pour permettre aux équipes d'utiliser cet outil pédagogique remarquable, source de motivation chez l'élève. Un projet d'achat de 4 vidéoprojecteur pour les classes de MS, GS, CE1, CE2,

De plus, notre parc informatique est vétuste et ne permet plus d'utiliser nos équipements (vidéoprojecteurs et logiciels Pronote, EDT...).

Nous travaillons depuis plusieurs semaines sur des devis pour acheter 6 ordinateurs d'occasion répondant à nos besoins.

Cet investissement est urgent. Cette dépense n'était pas prévue au budget. Elle serait sur la ligne budgétaire des projets pédagogiques.

Le montant est de 8731,20 leva. Je propose un vote pour valider cet investissement sur la ligne budgétaire « projets pédagogiques ».

Résultats du vote : 10 pour sur 10

#### **8. Questions diverses**

Aucune question n'a été envoyée au chef d'établissement.

Les représentants des parents élus et les autres représentants ont applaudi à la clôture du conseil. Ils ont exprimé aussi leur enthousiasme pour l'évolution du projet, aussi bien sur l'organisation que sur tous les dispositifs mis en place au secondaire pour améliorer le suivi scolaire dans chaque niveau. Pour finir, ils ont affirmé tout leur soutien pour contribuer à faire évoluer l'EFIV.

Le chef d'établissement à remercier tous les participants et à confirmer aux parents qu'ils seraient toujours les bienvenus dans notre établissement. Toutes leurs remarques, leurs idées pour aider à améliorer le service seraient toujours entendues.

Fin du conseil à 21h20.

Fait à Varna le 30 novembre 2018

Pierre Chapeyron.